

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2025-2026 DE L'UFR PHARMACIE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 en annexe des formations suivantes portées par l'UFR Pharmacie :

- Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) Préparateur/Technicien en Pharmacie
- Etudes pharmaceutiques : Cycles 1, 2 et 3
- Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
- Master Sciences du médicament et des produits de santé

Membres en exercice : 44

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 22 septembre 2025

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

**Diplôme D'Etudes Universitaires
Scientifiques et Techniques
Préparateur Technicien en Pharmacie**

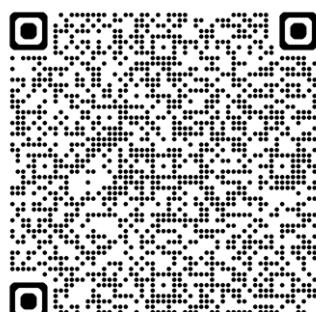
1^{ère} année
2^{ème} année

Conseil de Gestion : avis favorable le 25/06/2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



Introduction

La formation conduisant au Diplôme D'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) Préparateur, Technicien en Pharmacie, mise en place par l'Université Clermont Auvergne UFR de Pharmacie, se déroule dans le cadre des textes réglementaires suivants :

- Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-2 à L612-4, D612-2 à R612-32-6, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 16 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

Dans le cadre de la loi "Ma santé 2022" et de la refonte des études de santé, le DEUST va être le seul diplôme pour les futurs préparateurs en pharmacie.

La formation, élaborée et mise en œuvre par l'UFR de Pharmacie, avec les Centres de Formation des Apprentis (CFAs) de la Région Auvergne : ADFPP 63 ; IFP 43 ; IFPP 15 ; IFI 03, vise à adapter les référentiels d'activités et de compétences des préparateurs aux besoins actuels.

Cette formation permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice professionnel, d'acquérir la connaissance des grandes classes de médicaments, leurs voies d'administration, la législation pharmaceutique, la gestion des stocks, l'accompagnement du patient. Elle permet ainsi l'acquisition des savoir-faire et savoir-être pour seconder le Pharmacien dans la déclinaison de ses nouvelles missions décrites dans la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires).

L'étudiant diplômé du DEUST a la possibilité de s'insérer directement dans le monde professionnel en pharmacie d'officine ou PUI, pharmacie à usage intérieur.

Une passerelle offre la possibilité aux diplômés du DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie, d'intégrer les études menant au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un(e) pharmacien(ne), le préparateur/technicien en pharmacie doit être capable de réaliser les missions suivantes :

- Accueillir, informer les patients
- Analyser l'ordonnance ou la demande de produits de santé et dispositifs médicaux prescrits ou demandés et conseiller les patients
- Dispensation des médicaments et conseils personnalisés aux patients - Préparer et conditionner les médicaments
- Vigilance sur les effets secondaires des médicaments, les interactions médicamenteuses et le bon usage du médicament – Suivi de l'observance des traitements - Participer à la prévention, l'information et la vigilance des patients
- Prévention et éducation sanitaire
- Conseil en dermo-cosmétique, hygiène, diététique, aromathérapie, phytothérapie, orthopédie et maintien à domicile
- Préparations magistrales et officinales
- Participer à la démarche d'assurance qualité - Assurance qualité et traçabilité
- Aménagement de l'espace de vente – Merchandising et gestion des linéaires – Réalisation de vitrines
- Gestion du tiers payant : formalités de remboursement, ouverture de droits, facturation, suivi des règlements et réclamations - Effectuer les tâches administratives liées à la délivrance - Gérer les stocks
- Maintenance et hygiène des appareils et des équipements
- Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge
- Travailler en équipe pluri professionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques
- Agir en matière de prévention
- Gérer des flux des pharmaceutiques

- Se situer en tant que professionnel de santé
- Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

I. Organisation générale de la formation

Le DEUST de Préparateur/Technicien en Pharmacie est une formation en alternance se déroulant sur 2 ans sous le statut de salarié au sein d'une équipe officinale ou hospitalière. La validation du DEUST permet l'accès à la profession réglementée de Préparateur en Pharmacie.

La formation sera dispensée par l'UFR Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne et par les CFAs et exclusivement en alternance avec 2 jours/semaine sur le site de formation (CFA ou UFR de pharmacie).

Les enseignements seront assurés par les Professeurs d'Université et Maîtres de Conférence de l'Université Clermont Auvergne et les Professeurs et formateurs des CFAs.

Responsable pédagogique universitaire : Mme Catherine FELGINES

Responsables pédagogiques CFAs :

IFI 03 : Sylvie FRADIER

IFP 15 : Luc AVELLANEDA

IFP 43 : Patrice GRANGER & Thomas LONGEON

ADFPP 63 : Christophe LACOMBE

Inscription administrative

Sont autorisés à s'inscrire au DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie :

- Les étudiant(e)s en Formation Continue (FC)
- Les étudiant(e)s en Formation en Alternance (FA)

Statut de l'apprenti

L'apprenti est sous le statut de salarié. La réglementation est identique à celles des autres travailleurs : application du code du travail ou de la convention collective, congés payés, durée du travail.

L'apprenti bénéficie de la législation de la sécurité sociale sur les accidents du travail et maladies professionnelles qu'il soit dans son entreprise ou au centre de formation d'apprentis.

Modalités de sélection

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature via Parcoursup accompagné des pièces suivantes :

- CV
- Lettre de motivation

Prérequis nécessaires

L'apprenant devra disposer d'un socle de connaissances scientifiques et/ou technologiques. Il devra être autonome dans son travail, avoir de bonnes compétences relationnelles et d'adaptabilité, ainsi qu'une capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés. Ces savoir-être seront la clé de la réussite au sein de cette formation.

Modalités d'admission

Avoir conclu un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise.

La charte de l'alternance

(D'après la Charte de l'apprentissage Auvergne-Rhône-Alpes)

L'apprenti s'engage auprès de l'entreprise à :

- S'investir dans l'équipe de professionnels qui l'accueille.
- Effectuer les missions confiées par l'employeur et son maître d'apprentissage.
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise.
- Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail pour protéger ses collègues et lui-même.
- Rendre compte à son employeur et/ou maître d'apprentissage de ses activités au sein de son CFA et de l'UFR.
- Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.
- Prendre en compte avec considération la proposition de recrutement que son employeur serait amené à lui faire à l'issue de sa formation.

L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès de l'apprenti à :

- Faciliter son intégration en lui donnant des repères et un cadre lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions.
- Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme ou le titre préparé.
- Veiller au suivi de sa formation, en complétant le carnet de liaison.

Les organismes de formation (Centres de Formation d'Apprentis et UFR de Pharmacie) s'engagent auprès de l'apprenti et de l'entreprise à :

- Dispenser une formation générale, technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle.
- L'accompagner tout au long de son parcours et à prendre en compte ses éventuelles difficultés.
- Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents de liaison CFA/Entreprise/apprenti.
- L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle.
- L'accompagner dans son orientation.
- Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti.
- Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'apprenti de la formation au CFA et à l'UFR et alerter sur les difficultés éventuelles.
- Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'apprenti en entreprise et prévenir une rupture de contrat.

II. Évaluation des connaissances et compétences

L'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

A chaque période d'entreprise, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'apprenti évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base du support d'évaluation : le portfolio.

Le document d'évaluation (portfolio) présenté en début de formation pour négocier les objectifs de formation sera utilisé par l'équipe pédagogique lors de l'évaluation de fin de semestre. L'évaluation de la période en entreprise est réalisée à la fin de chacune d'entre elles selon des critères définis conjointement par l'équipe pédagogique et des professionnels accueillant des apprentis.

Le portfolio est le lien entre l'apprenant, les professionnels de terrain et l'équipe pédagogique. Il permet à l'apprenti d'observer et de tracer sa progression dans l'acquisition et le développement de ses compétences en qualité de préparateur / technicien en pharmacie.

Il permet aux tuteurs et aux professionnels participant à l'encadrement de l'apprenti de connaître le niveau de connaissances et de compétences de l'apprenti.

Il permet aux tuteurs et professionnels participant à l'encadrement d'adapter l'apprentissage en fonction du niveau de compétence, des besoins et des attentes de l'apprenant.

Il permet à l'apprenti de se fixer, avec son tuteur et les professionnels participant à l'encadrement des objectifs d'apprentissages complémentaires et des axes d'amélioration. L'évaluation permet une appréciation de l'apprenti quant à ses connaissances, son comportement, son assiduité et ses capacités professionnelles. Elle repose sur le développement et l'acquisition des compétences du Préparateur en Pharmacie.

Assiduité

La présence aux cours magistraux, aux enseignements dirigés et pratiques est obligatoire. Tous ces enseignements donnent lieu à un contrôle des présences.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Scolarité Formations Paramédicales de l'UFR de Pharmacie, au CFA, ainsi qu'à l'employeur dans les 48 heures à compter du jour d'absence.

En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, une épreuve de substitution écrite ou orale pourra être proposée en fonction du nombre total d'évaluations.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est considéré comme défaillant.

Le statut « défaillant » est affecté à tout apprenti ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut « défaillant » entraîne le non calcul de la moyenne au semestre, et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les apprentis interrompant leurs études pour un congé de maternité ou d'adoption peuvent les reprendre l'année suivante. Les enseignements théoriques et les stages validés restent acquis.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen.

Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-directeur décidera des suites à donner.

Processus de compensation :

Pour chaque année d'études :

- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} chance toutes ces UE ainsi que toutes les UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

Les sessions « 2^{ème} chance » se déroulent au plus tard en septembre de l'année universitaire en cours.

Validation / Passage en année 2

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation du diplôme avec une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 sans note éliminatoire valide l'obtention du diplôme avec un total de 120 crédits européens.

Passage en deuxième année :

L'admission en 2^{ème} année est de droit après les deux semestres de la première année.

Pour toutes les UE de DEUST 1 non validées, l'apprenant devra repasser les examens avec la promotion de DEUST 1 en cours.

Les apprentis qui ont acquis moins de 120 crédits européens à la fin des deux années pourront bénéficier d'une année complémentaire pour valider les crédits manquants.

Dispositions spécifiques à l'année de ratrappage du DEUST (3ème inscription)

Dans le cas où toutes les UE n'ont pas été validées au cours des deux années du contrat de travail lié au DEUST, une troisième inscription, tant à l'université qu'au CFA, peut exceptionnellement être autorisée.

Elle est subordonnée :

- à l'assiduité de l'étudiant aux enseignements théoriques et pratiques des UE non validées tant en DEUST1 que DEUST2,
- à la signature d'un avenant au contrat de travail ou d'un nouveau contrat de travail.

L'étudiant bénéficie alors d'une année supplémentaire afin d'obtenir le diplôme de DEUST.

Les modalités d'enseignement de cette 3^{ème} année, en fonction des UE de DEUST 1 et/ou de DEUST 2 restant à valider, sont définies par un contrat pédagogique individuel, établi par l'UFR de Pharmacie en collaboration avec le CFA.

Les étudiants sont tenus d'assister assidûment aux cours et de valider les contrôles continus (CC) et les évaluations terminales (EvT) des UE non acquises en DEUST 1 et 2.

Composition du jury

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres et sur la validation de l'année.

Diplôme D'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Préparateur Technicien en Pharmacie

Elements pédagogique	Intervenant	Volume horaire	UE	ECTS	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session1	Durée Session1	Nature de l'épreuve Session 2	Durée Session2
CHIMIE-BIOCHIMIE	CFA	60h CM TD	UE 1.1	7	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					40% EVT				
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (Techniques de communication orales et visuelles-gestion des situations difficiles – Posture du professionnel de santé)	Université	20h 8h CM 12h TD	UE 1.2	3	100% CC			Oral	20'
SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE (Organisation du système de santé en France, réformes du système de santé, filières de soins et réseaux de santé, état de santé d'une population, budget de la santé, éducation pour la santé...)	Université	15h 11h CM 4h TD	UE 1.3	2	40% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					60% EVT				
PHARMACOLOGIE GENERALE (Initiation au médicament-éléments de pharmacocinétique et de pharmacodynamie...)	CFA	20h CM TD	UE 1.4	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45 '	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45 '
MICROBIOLOGIE	CFA	20h CM TD	UE 1.5	3	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					40% EVT				
ANGLAIS PROFESSIONNEL (ANGLAIS 1)	CFA	15h TD	UE 1.6	2	100% CC			Oral	10'
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE Maladies osseuses-rhumatismes-douleurs	CFA	20h CM TD	UE 1.7	3	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					40% EVT				
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE Dermatologie-ophtalmologie	CFA	30h CM TD	UE 1.8	4	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					40% EVT				
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Entreprise (Officine, Hôpital...)		UE 1.9	3	100% CC	Portfolio		Portfolio	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 1		200h		30					

Diplôme D'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Préparateur Technicien en Pharmacie

Elements pédagogique	Intervenant	Volume horaire	UE	ECTS	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session1	Durée Session1	Nature de l'épreuve Session 2	Durée Session2
TP DE PREPARATION ET CONDITIONNEMENT DE MEDICAMENTS - TP1	CFA	25h 20h TP 5h PDA (piluliers)	UE 2.1	3	100% CC			QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
PHARMACIE GALENIQUE (dont reconnaissance de produits galéniques)	CFA	50h CM TD	UE 2.2	5	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30
PATHOLOGIES INFECTIEUSES ET ANTI-INFECTIEUX	CFA	25h CM TD	UE 2.3	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
OUTILS NUMERIQUES (e-santé...)	Université	10h 4h CM 6h TD	UE 2.4	2	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
QUALITE ET DEMARCHE QUALITE	Université	20h 8h CM 12h TD	UE 2.5	3	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
LEGISLATION PHARMACEUTIQUE GESTION A L'OFFICINE	CFA	65h CM TD	UE 2.6	7	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H30
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE- PHARMACOLOGIE Troubles métaboliques et endocrinologie	CFA	30h CM TD	UE 2.7	4	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Entreprise (Officine, Hôpital...)		UE 2.8	3	100% CC	Portfolio		Portfolio	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 2		225h		30					
VOLUME HORAIRE ANNEE 1		425		60					

Diplôme D'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Préparateur Technicien en Pharmacie

Elements pédagogique	Intervenant	Volume horaire	UE	ECT S	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session1	Durée Session1	Nature de l'épreuve Session 2	Durée Session2
TP DE PREPARATION ET CONDITIONNEMENT DE MEDICAMENTS - TP2	CFA	60h TP	3.1	6	60%CC	Oral ou écrit	2h00	Oral ou écrit	1h00
					40% EVT				
DISPENSATION PHARMACEUTIQUE DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX – ELEMENTS DE PHARMACIE CLINIQUE - COMMENTAIRE 1	CFA	25h CM TD	3.2	3	100% CC			Oral	30'
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE Cardiologie - règles hygiéno-diététiques...	Université	25h 19h CM 6h TD	3.3	4	40% CC 60% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
IATROGENIE LIEE AUX PRODUITS DE SANTE : RISQUES ET PREVENTION	Université	10h 4h CM 6h TD	3.4	2	60% CC	QCM et/ou exercices et/ou QROC	1H00	QCM et/ou exercices et/ou QROC	1H00
					40% EVT				
BOTANIQUE Reconnaissance de plantes	CFA	15h CM TD	3.5	2	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
PHARMACOGNOSIE	CFA	15h CM TD	3.6	2	60% CC 40% EVT	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
HOMEOTHERAPIE	CFA	10h CM TD	3.7	1	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
					40% EVT				
IMMUNOLOGIE	CFA	20H CM TD	3.8	3	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'
					40% EVT				
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE Maladies du SNC + affections mentales + addictologie	CFA	32h CM TD	3.9	4	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'
					40% EVT				
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Entreprise (Officine, Hôpital...)		3.10	3	100% CC	Portfolio		Portfolio	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 3		212		30					

Diplôme D'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Préparateur Technicien en Pharmacie									
Elements pédagogique	Intervenant	Volume horaire	UE	ECT S	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session1	Durée Session1	Nature de l'épreuve Session 2	Durée Session2
DISPENSATION PHARMACEUTIQUE DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX – ELEMENTS DE PHARMACIE CLINIQUE COMMENTAIRE 2	CFA	40H CM TD	4.1	5	60% CC	Oral	30'	Oral	20'
					40% EVT				
ANGLAIS PROFESSIONNEL (ANGLAIS 2)	CFA	15H CM TD	4.2	2	100% CC			Oral	10'
CANCEROLOGIE (Processus tumoraux, types de cancers, traitements, bases de radiothérapie, soins de supports, conseils associés, accompagnement des aidants...)	Université	30H 20H CM 10H TD	4.3	4	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					40% EVT				
LEGISLATION DU TRAVAIL	CFA	15H CM TD	4.4	2	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
TOXICOLOGIE	CFA	15H CM TD	4.5	2	60% CC				
					40% EVT				
PHYTOTHERAPIE – BASES D'AROMATHERAPIE – BASES DE GEMMOTHERAPIE	CFA	18H CM TD	4.6	2	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
					40% EVT				
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE- PHARMACOLOGIE Gastroentérologie	CFA	20h CM TD	4.7	3	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1H00
					40% EVT				

Diplôme D'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques Préparateur Technicien en Pharmacie									
Elements pédagogique	Intervenant	Volume horaire	UE	ECT S	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session1	Durée Session1	Nature de l'épreuve Session 2	Durée Session2
DISPOSITIFS MEDICAUX (Dont reconnaissance. Notions orthopédie et contention veineuse)	CFA	10H CM TD	4.8	1	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
					40% EVT				
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE Urologie-néphrologie-gynécologie	CFA	20H CM TD	4.9	3	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'
					40% EVT				
ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE-PHARMACOLOGIE ORL et pneumologie	CFA	20H CM TD	4.10	3	60% CC	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'	QCM et/ou QROC et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	45'
					40% EVT				
Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)	Université	21H	4.11		100% EVT	Attestation			
Vaccination (UE optionnelle)	Université	5h30	4.12			Attestation			
PRATIQUE PROFESSIONNELLE			4.13	3	100% CC	Portfolio		Portfolio	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 4 (hors UE optionnelle)		224h		30					
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 4 (avec l'UE optionnelle)		229h30		30					
VOLUME HORAIRE ANNEE 2 (hors UE optionnelle)		436h		60					
VOLUME HORAIRE ANNEE 2 (avec l'UE optionnelle)		441h30		60					

Responsabilité sociétale - développement durable (RE-DD), module « Santé environnement »

Chaque étudiant doit suivre le module « Santé environnement » de l'UNESS, composé de plusieurs vidéos en ligne et d'auto-évaluations.

DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (RNCP 35719)

Compétences	Blocs de compétences	Semestre 1							
		UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	UE 1.6	UE 1.7	UE 1.8
Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	BLOC1 Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge						X	X	X
Valider la recevabilité des demandes							X	X	X
Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande				X	X		X	X	X
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires				X	X			X	X
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement							X	X	X
Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement									
Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels				X			X	X	X
Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au Donner des informations, des explications et des recommandations au public					X	X		X	X
Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène				X			X	X	X
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	BLOC2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques		X	X	X	X		X	X
Participer à la formation technique			X		X	X			
Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique				X	X		X	X	X
Rendre compte des opérations effectuées	BLOC3 Agir en matière de prévention								
Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies							X	X	X
Donner des informations, des explications et des recommandations au public			X	X	X	X		X	X
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines				X					
Analyser un inventaire pour évaluer les besoins	BLOC4 Gérer des flux des pharmaceutiques								
Contrôler l'identité et la qualité des matières premières									
Contrôler la qualité du produit préparé									
Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage									
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement							X	X	X
Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement							X	X	
Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organismes payeurs									
Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture									
Décontaminer, désinfecter et stériliser							X		
Préparer et passer une commande									
Réceptionner et contrôler les livraisons	BLOC5 Se situer en tant que professionnel de santé								
Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux			X	X	X	X	X	X	X
Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks				X			X	X	X
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines				X	X		X	X	X
Développer un raisonnement de professionnel de santé			X	X	X	X		X	X
Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle			X			X	X	X
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé			X	X	X		X	X	X
Traiter l'information médicale et scientifique				X	X			X	X
Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé				X					
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social			X	X					
Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle		X	X	X		X	X	X
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale			X	X			X	X	X
Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet			X					X	X
Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique			X	X			X	X	X

DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (RNCP 35719)

Compétences	Blocs de compétences	Semestre 2						
		UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	UE 2.6	UE 2.7
Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	BLOC1 Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge					X	X	
Valider la recevabilité des demandes						X	X	
Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande				X	X	X		
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires		X		X		X	X	
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement						X	X	
Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement		X						
Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels						X	X	
Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement		X						
Donner des informations, des explications et des recommandations au public							X	
Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène							X	
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	BLOC2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques	X				X	X	
Participer à la formation technique				X				
Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique			X	X	X	X		
Rendre compte des opérations effectuées			X	X				
Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies	BLOC3 Agir en matière de prévention			X		X	X	
Donner des informations, des explications et des recommandations au public						X	X	
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines						X		
Analyser un inventaire pour évaluer les besoins							X	
Contrôler l'identité et la qualité des matières premières	BLOC4 Gérer des flux des pharmaceutiques	X	X			X		
Contrôler la qualité du produit préparé		X						
Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouverts, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage		X				X		
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement						X	X	
Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement		X	X			X	X	
Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organiques payeurs						X		
Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture						X		
Décontaminer, désinfecter et stériliser						X		
Préparer et passer une commande						X		
Réceptionner et contrôler les livraisons						X		
Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux	BLOC5 Se situer en tant que professionnel de santé	X				X	X	X
Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks				X		X		
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines						X		
Développer un raisonnement de professionnel de santé			X	X				
Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé			X	X				
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé			X		X	X		
Traiter l'information médicale et scientifique						X		
Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle		X			X	X	
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social			X			X	X	
Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives				X	X	X	X	
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale					X	X	X	X
Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet					X	X	X	X
Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique		X		X	X	X	X	

DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (RNCP 35719)

Compétences	Blocs de compétences	Semestre 3								
		UE 3.1	UE 3.2	UE 3.3	UE 3.4	UE 3.5	UE 3.6	UE 3.7	UE 3.8	UE 3.9
Analyser la conformité réglementaire d'une prescription	BLOC1 Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge		X	X	X	X		X	X	X
Valider la recevabilité des demandes			X	X	X	X		X	X	X
Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande			X	X	X			X	X	X
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires		X	X	X					X	X
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement			X	X	X				X	X
Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement			X	X	X			X	X	X
Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels		X								
Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au										
Donner des informations, des explications et des recommandations au public										
Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène										
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	BLOC2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques		X	X			X		X	X
Participer à la formation technique			X							
Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique			X	X	X				X	X
Rendre compte des opérations effectuées	BLOC3 Agir en matière de prévention		X							
Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies			X	X	X				X	X
Donner des informations, des explications et des recommandations au public			X	X	X	X		X	X	X
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines										
Analyser un inventaire pour évaluer les besoins	BLOC4 Gérer des flux des pharmaceutiques									
Contrôler l'identité et la qualité des matières premières		X								
Contrôler la qualité du produit préparé		X								
Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage		X								
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement			X	X	X	X		X	X	X
Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement		X	X	X	X				X	X
Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organiques payeurs		X								
Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture										
Décontaminer, désinfecter et stériliser										
Préparer et passer une commande										
Réceptionner et contrôler les livraisons										
Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux	BLOC5 Se situer en tant que professionnel de santé	X								
Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks										
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines										
Développer un raisonnement de professionnel de santé			X	X	X	X		X	X	X
Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé			X		X				X	X
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé			X	X	X				X	X
Traiter l'information médicale et scientifique			X	X	X				X	X
Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé									X	X
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social										
Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle		X	X	X	X		X	X	X
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale			X	X	X	X		X	X	X
Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet			X	X	X				X	X
Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique		X				X		X	X	X

DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (RNCP 35719)

Compétences	Blocs de compétences	Semestre 4									
		UE 4.1	UE 4.2	UE 4.3	UE 4.4	UE 4.5	UE 4.6	UE 4.7	UE 4.8	UE 4.9	UE 4.10
Analysier la conformité réglementaire d'une prescription	BLOC1 Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge	X				X		X	X	X	
Valider la recevabilité des demandes		X		X		X		X	X	X	
Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande		X		X		X	X	X	X	X	
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires		X		X	X	X		X	X	X	
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement		X		X	X	X		X	X	X	
Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement						X		X	X	X	
Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels		X		X		X		X	X	X	
Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au											
Donner des informations, des explications et des recommandations au public		X		X		X	X	X	X	X	
Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène		X		X		X	X	X	X	X	
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social	BLOC2 Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques	X			X	X	x	X	X	X	
Participer à la formation technique		X									X
Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique		X		X		X		X	X	X	
Rendre compte des opérations effectuées	BLOC3 Agir en matière de prévention										
Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies		X						X	X	X	
Donner des informations, des explications et des recommandations au public		X		X		X	X	X	X	X	
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines								X			
Analysier un inventaire pour évaluer les besoins	BLOC4 Gérer des flux des pharmaceutiques										
Contrôler l'identité et la qualité des matières premières											
Contrôler la qualité du produit préparé											
Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouverts, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage											
Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement		X						X	X	X	
Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement		X						X	X	X	
Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organiques payeurs		X									
Effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture											
Décontaminer, désinfecter et stériliser											
Préparer et passer une commande											
Réceptionner et contrôler les livraisons									X		
Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux											
Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks											
Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines									X		
Développer un raisonnement de professionnel de santé	BLOC5 Se situer en tant que professionnel de santé	X		X		X	X	X	X	X	
Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé		X		X		X		X	X	X	
Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé		X		X		X		X	X	X	
Traiter l'information médicale et scientifique		X		X		X		X	X	X	
Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé				X				X	X	X	
Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social		X									
Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives	BLOC6 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	X		X		X		X	X	X	
Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale		X		X		X	X	X	X	X	
Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet		X							X	X	
Analysier ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique		X		X		X		X	X	X	

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2025-2026

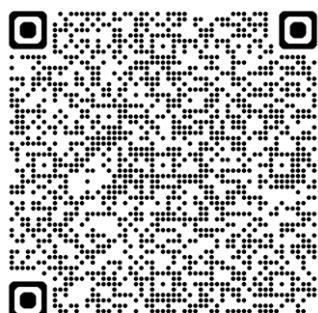
Etudes pharmaceutiques

Conseil de l'UFR de Pharmacie : 25/06/2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS (responsables : Olivier Chavignon et Isabelle Ranchon-Cole) DFGSP2 et DFGSP3 (responsable : Marie Ange Civiale) conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 (responsable : David Balayssac) conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées)

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés au cours du 1^{er} semestre universitaire. Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, CaC - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen-Directeur et communiqué au service de la Formation dans les **48 heures suivant la séance d'enseignement**.

Les dispositifs « crédit-jour »

Depuis la rentrée universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, l'Université Clermont Auvergne expérimente progressivement plusieurs dispositifs (« crédit-jours pour troubles menstruels », « crédit-jours maladie » et « crédit jour PSHE »). Dans le cadre de ces dispositifs, l'étudiant s'engage à utiliser ces crédits-jour uniquement dans les cadres précisés ci-dessous. Le décompte s'effectue à la journée et les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active le dispositif adéquat en se signalant dans l'ENT via une fonctionnalité dédiée, dès le premier jour d'absence. Les absences aux enseignements et évaluations continues sont alors considérées comme des absences justifiées.

- Les crédits-jours pour maladie

Le dispositif « crédit-jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins. L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 2 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. L'étudiant peut utiliser ce dispositif tout au long de l'année universitaire, en cas de maladie ponctuellement invalidante.

- Les crédits-jours pour troubles menstruels

Le dispositif de crédit-jours pour troubles menstruels s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Elles déclenchent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, ce dernier doit être activé, pour toute nouvelle demande, lors du premier mois de l'année universitaire via l'ENT. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

- Les crédits-jours Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Le dispositif « crédit-jours PSHE » s'adresse à tous les étudiants qui souffrent de maladie chronique pouvant notamment perturber le bon déroulé de leurs études. Ce dispositif est activé sur prescription des médecins du Service de Santé Etudiant de l'Université.

Gestion des absences aux enseignements obligatoires :

Pour les absences injustifiées ou si les documents justifiant l'absence sont transmis au secrétariat hors délai, à des séances d'enseignement obligatoires, l'étudiant est considéré défaillant dès la première absence.

Gestion des absences aux examens en contrôle continu (CC) :

- Absences justifiées (justificatif transmis ou crédit jours)

Dans le cas d'une absence justifiée à des séances d'enseignement comprenant des examens en CC, l'enseignant responsable peut

1/ neutraliser la/les note(s) si le nombre de séances avec examen suivies par l'étudiant est au moins égal à deux

ou

2/ proposer une épreuve de substitution avant la délibération. Si l'étudiant est absent (absence justifiée) à l'épreuve de substitution, il a alors la possibilité de se présenter en évaluation de seconde chance.

- Absences injustifiées

Pour les absences injustifiées ou si les documents justifiant l'absence sont transmis au secrétariat hors délai, à des séances d'enseignement obligatoire ou non obligatoire comprenant des examens en CC, la note de zéro est attribuée pour chacune des épreuves non réalisées.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné. Tout certificat médical falsifié peut faire l'objet d'un passage devant la commission disciplinaire de l'UCA.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en session de seconde chance, l'UE concernée ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Les notes de stages ne rentrent pas en jeu dans le processus de compensation.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerter les stages, les mémoires et les projets tutorés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permet de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci, dont la moitié est consacrée à la réalisation d'une action concrète.

Il comporte 4 parties.

La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

- UE 25 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3)
- UE 18 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie (formation à l'action) et la quatrième partie (action de prévention à l'attention d'un public cible) ont lieu au cours de l'année de DFASP2.

Etudes pharmaceutiques

1er cycle

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le **premier cycle** regroupe les 3 premières années : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année des études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le Président de l'université sur avis du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis).

I - 1^{ERE} ANNEE : PASS, LAS

Se référer aux M3C de PASS, LAS

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{èmes} et 4^{èmes} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP2).

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, et **2 UE soit librement choisies, soit obligatoires** selon la nature de la première année effectuée.

Les étudiants ayant suivi une première année PASS et les étudiants ayant suivi, après une première année PASS, une LAS 2 avec bloc pharmacie validé ($\geq 10/20$) doivent suivre **2 UE librement choisies** de la liste des UE « librement choisies » proposée par l'UFR.

Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres »**. Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie avec lettre de motivation.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces deux UE librement choisies, une UE de Master 1 ou l'UE libre « Découverte de l'activité recherche » en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir deux UE optionnelles et s'inscrire, en plus et hors cursus, à une UE de Master 1.

Les étudiants issus de LAS (première ou deuxième année) ou de la voie des passerelles doivent obligatoirement suivre les **deux UE** suivantes :

UE 11 Mise à niveau Module 1 (Biophysique et Chimie physique) (3 ECTS)

UE 12 Mise à niveau Module 2 (Botanique, chimie organique et galénique) (3 ECTS)

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage à l'année supérieure

En cas de validation d'un semestre mais non validation de l'année, le Directeur des études peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant reste inscrit dans l'année non validée. Le contrat doit être signé par l'étudiant, les responsables des UE et des années concernées, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE, tout en ayant validé toutes les autres UE et obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP2 au DFGSP3 est autorisé.

Pour l'obtention du DFGSP et le passage en DFASP, cette UE doit obligatoirement être validée avant la fin du premier cycle.

Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

Stage officinal d'initiation

Le stage officinal défini par l'arrêté du 22 mars 2011 est obligatoire. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen-Directeur, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

Responsabilité sociétale - développement durable (RS-DD), module « Santé environnement »

Chaque étudiant, quel que soit son parcours initial, doit suivre le module « Santé environnement » UNESS constitué par plusieurs vidéos à valider en ligne (autoévaluation).

Ce module doit être acquis au cours du 2^{ème} semestre du DFGSP2 et obligatoirement avant l'entrée en 2^{ème} cycle.

Projet d'orientation professionnelle (POP)

(Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019)

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et de matérialiser leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle (JOP).

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

Chaque étudiant doit dans ce cadre obligatoirement participer à au moins un évènement POP local (réunions thématiques Orientation, « forum des métiers », ...). Cette participation doit faire l'objet d'une attestation de présence délivrée par l'organisateur.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

L'obtention de l'AFGSU niveau 2 est obligatoire pour valider le diplôme d'état de docteur en pharmacie. L'UFR de Pharmacie propose à chaque étudiant la possibilité de suivre et valider cette formation, qui nécessite un investissement et une présence obligatoire à tous les enseignements.

Dans le cas où un étudiant ne suivrait pas l'intégralité de la formation permettant sa validation, il ne pourra pas lui être délivré son attestation d'AFGSU.

Sensibilisation des étudiants au handicap

Dans le cadre de la Charte Romain Jacob, l'UFR de Pharmacie intègre des actions de formation et de sensibilisation au handicap en DFGSP2 au cours du premier semestre : (1) une journée de sensibilisation sous la forme de conférences/débats ; (2) un stage d'observation de 2 à 2,5 jours dans une structure accueillant des personnes en situation de handicap.

Parcours Recherche délivrant un Master 1

La **validation d'un Master 1** est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*).

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS parmi les UE suivantes :
 - UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé » (tableau page 15)
 - L'UE libre « Découverte de l'activité recherche »
 - la validation d'un stage recherche, à partir de la DFGSP3, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) validant 12 ECTS dans une structure / laboratoire labellisé. La structure / laboratoire d'accueil et le sujet du stage sont validés par le responsable du parcours recherche (signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche avant l'édition de la convention de stage). Ce stage peut être accompli hors de France. Le stage est évalué par un rapport écrit et un exposé oral

devant un jury dont la composition est arrêtée par le responsable du parcours recherche. Cette soutenance est effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés présentés devant son jury d'affectation.

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé

DFGSP2 - Semestre 3

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable	
									Théorique		EvT			
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EVC			
1	Apprentissage des gestes de base	2	./20	20	2	/	18	/	/	/	/	EVC	V. Gaumet	
2	Biologie des cellules végétales et fongiques	2	20/.	20	14	6	/	/	QR ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	45'	/	/	F. Caldefie-Chezet	
3	Biologie des cellules animales	3	31/.	31	22	3	3	/	QR ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	1h	/	/	P. Gueirard	
4	Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses.1	3,5	25/10	35	10	8	17	/	QR et QROC	1h	/	EVC (50%) et EvT (50%)	C. Decombat	
5	Physiologie	2,5	25/.	25	3	8,5	4	9,5	QR ou Ex et QCM	1h	/	/	C. Courteix	
6	Infectiologie	3	25/5	27	14	/	13	/	QROC	1h	/	EvT	C. Forestier	
7	Biochimie	2,5	15/10	24	16	3	5	/	QR ou Ex et/ou QCM, 60%	1h	40%	EVC	N. Goncalves-Mendes	
8	Sciences analytiques.1	4,5	35/10	47	23,5	17,5	6	/	QR ou Ex et/ou QCM et/ou QROC, 70%	2h	30%	EVC	M. Quintana	
9	Sensibilisation au handicap	1							Validation sur acte de présence				Doyen Directeur	

EVC : évaluation continue, EvT : évaluation terminale, PI : pédagogie inversée

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable	
									Théorique		EvT	durée		
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	EvC				
10	UE librement choisies	2 x 3												
10	Risques animal, végétal et fongique	3	25/5	19	15	0	4	/	QR et/ou Ex et/ou QROC, 75% et oral, 25%	E : 1h et O : 30'	/	EvC	F Caldefie-Chezet	
	Physiologie des régulations	3	15/15	20	14	/	6	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	EvC	C. Courteix	
	Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	30/.	20	16	4	/	/	/	/	100%	/	M.A. Civiale	
	Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	0/30	13	1	2	10	/	/	/	/	EvC et herbier	L Delort	

	UE Mise à niveau	2 x 3											
11	Mise à niveau Module 1 (Biophysique et Chimie physique)	3	30/.	30	6	24	/	/	/	/	100%	/	V. Gaumet
12	Mise à niveau Module 2 (Botanique, chimie organique et galénique)	3	30/.	30	14	16	/	/	/	/	100%	/	A. Maisomial-Basset

DFGSP2 - Semestre 3 UE Libres

UE Libre	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable
				CM	TD	TP	PI	Théorique	EvC		
Engagement pédagogique étudiant (tutorat PASS ou LAS)	3	30/.	40	/	/	/	/	Mémoire	/	/	O. Chavignon
Découverte de l'activité recherche (nombre de places limité à 10 étudiants)*	3	30/.	27	9	18	/	/	oral, 50% et mémoire, 50%	/	/	O. Chavignon
UE proposée par les services interuniversitaires de l'UCA (SUAPS et SUC)**	3	/									Doyen-Directeur

* Avec lettre de motivation et accord du responsable

** Avec lettre de motivation et accord du Doyen-Directeur

DFGSP2 - Semestre 4

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable		
					Théorique				EvT					
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
13	Anglais	2	20/.	20	/	20	/	/	QROC, 70% et Oral, 30%	Ecrit 1h, Oral 10'	/	/	E. Walmacq	
14	Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses.2	3	20/10	30	15	/	15	/	QROC et/ou QCM	1h	/	EvC (20%) et EvT (écrit, 80%)	C Peyrode	
15	Biologie cellulaire, moléculaire, génétique	4	40/.	38	27	6	5	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	/	P. Gueirard	
16	Hématologie	2	20/.	20	14	/	6	/	QROC et/ou QCM	1h	/	/	A.F. Sapin	
17	Immunologie	2	20/.	19,5	18	1,5	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	M. Vareille-Delarbre	
18	Sciences analytiques.2	4	30/10	33	10	7	16	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	2h	/	EvC	B. Maunit	
19	Pharmacologie moléculaire	1	10/.	10	6	4	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	45'	/	/	L. Terrail	
20	Pharmacologie des transmissions	2	20/.	20	20	/	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	M. Begou	
21	Devenir du médicament dans l'organisme	2	20/.	16	13	3	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	C. Mallet	
22	Qualité et produits de santé	2	20/.	18	10	8	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM, 70%	1h	30%	/	E. Beyssac	
23	Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	4	30/10	40	22	12	6	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM, 70%	1h	30%	EvC	E. Beyssac	
24	AFGSU	1		14	4,5	/	9,5	/	Validation sur acte de présence				D. Balestrino	
25	Stage officinal	1											Doyen-Directeur	

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dallel	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP3

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP3)

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- Les **UE obligatoires** du tronc commun, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- Deux **UE optionnelles** de pré orientation professionnelle (une par semestre).

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE optionnelles, une UE de Master 1 en vue de construire un parcours recherche. L'étudiant peut également choisir 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus et hors cursus, à une UE de Master 1

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des 2 UE optionnelles une UE permettant de le **sensibiliser à l'entrepreneuriat** au travers d'un parcours « Campus Création » : travailler sur un projet fictif par équipe pluridisciplinaire au travers d'ateliers-conférences / TD portant sur l'émergence d'une idée, passer de l'idée au projet, le business model, l'approche marketing, la communication, le business plan, l'art du pitch, crash-test

Cette UE est suivie sur l'ensemble de l'année universitaire et compte pour une UE de S6 de DFGSP3. La validation de cette UE conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE optionnelle.

Cette UE fait l'objet d'une note d'assiduité, d'un rendu de dossier et d'une présentation orale.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Référent Pépite de l'UFR de Pharmacie, en septembre de DFGSP3.

Le suivi de cette UE permet la participation au concours mis en place conjointement avec les Pépite de Lyon et Grenoble par la présence à la journée régionale de présentation des projets en avril (concours Campus Création) et l'obtention du Pass'entrepreneur qui atteste des compétences développées.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE optionnelles, une fois durant sa scolarité, une **UE Engagement associatif** ou une **UE Engagement étudiant élu**.

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

Ces UE sont ouvertes en DFGSP3 au semestre 5 et 6.

Elles sont limitées à cinq étudiants.

Les associations ou activités associatives éligibles pour l'UE Engagement associatif sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire
-

Les conseils ou commissions éligibles pour l'UE Engagement étudiant élu sont :

- Le conseil de l'UFR
- La commission pédagogique

La sélection des étudiants est faite sur CV et lettre de motivation adressés au responsable pédagogique de l'UE. Dans le cadre de l'UE Engagement étudiants élus, chaque étudiant retenu se voit confier un sujet d'étude.

L'évaluation du travail effectué comprend une présentation orale avec support, suivie d'une discussion avec le jury ou les membres du conseil d'UFR ou de la commission pédagogique. Cette présentation peut être complétée par un portfolio et/ou la rédaction de documents annexes.

La **validation d'un Master 1** est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*).

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS d'UE présélectionnées de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé » (tableau page 25)
- la validation d'un stage recherche, à partir de la DFGSP3, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) validant 12 ECTS dans une structure / laboratoire labellisé. La structure / laboratoire d'accueil et le sujet du stage seront validés par le responsable du parcours recherche (signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche avant l'édition de la convention de stage). Ce stage peut être accompli hors de France. Le stage sera évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury dont la composition est arrêtée par le responsable du parcours recherche. Cette soutenance est effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

Les épreuves sont organisées de la façon suivante :

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible si les étudiants n'ont pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP). Arrêté du 8 avril 2013 modifié, Article 4.

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques »
et ayant validé le module RE-DD, module « Santé Environnement ».

Jurys

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.
Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

Stages

La formation comprend plusieurs stages, dont un obligatoire :

- **Stage obligatoire « formation d'application, en officine ou dans un service hospitalier »**
Il est d'une durée de 2 semaines et s'effectue à temps plein dans une officine des 4 départements d'Auvergne ou au CHU de Clermont, et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note et conduit à l'obtention de 3 crédits.

- **Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFGSP3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature d'une fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

- **Stage complémentaire**

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Projet d'orientation professionnelle (POP)

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et de matérialiser leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle (JOP).

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP3 et comporte 2 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

Chaque étudiant doit dans ce cadre obligatoirement participer à la journée d'immersion en industrie. Il peut également participer à un « évènement POP » local (réunions thématiques Orientation ou « forum des métiers », etc...). Cette participation doit faire l'objet d'une attestation de présence délivrée par l'organisateur.

DFGSP3 - Semestre 5

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Théorique				EvT		EvC				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
1	Biochimie	3	20/10	29	8	9	9	3	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	1h	/	EvC	A. Rossary		
2	Physiologie	2	20/.	21	10	5	3	3	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	1h	/	/	C. Courteix		
3	Hématologie	2	20/.	21	15	3	3		QCM et/ou QROC	1h	/	/	A.F. Sapin		
4	Immunologie	2	17/3	18	9	/	9	/	QROC	45'	/	EvC	P. Rouzaire		
5	Bactériologie Virologie	3	30/.	29	29	/	/	/	QROC, 85%	1h30	15%	/	C. Forestier		
6	Chimie thérapeutique, Pharmacologie	4	40/.	38	32	6	/	/	QR ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	/	C. Decombat		
7	Toxicologie générale et iatrogénèse	2	20/.	17	/	8	/	9	QROC	1h	/	/	A. Collin		
8	Allergologie	2	20/.	17	17	/	/	/	QCM	45'	/	/	P. Rouzaire		
9	Biopharmacie	2,5	25/.	24	16	8	/	/	QR et/ou Ex , 85%	1h	15%	/	E. Beyssac		
10	Anglais	1,5	15/.	14	/	14	/	/	QR et/ou Ex, 60%	1h	40%	/	E. Walmacq		
11	Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1	10/.	12,5	0,5	3	9	/	Oral	20'	/	/	D. Cia		
12	Numérique en santé	2	20/.	17	5	9	/	3	QROC 40%	45'	60%	/	C. Kossmann-Mongaret		

DFGSP3 - Semestre 5, suite (1 UE au choix, 3 ECTS)

										Validation			
										Théorique			
										EvT		Pratique	
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée		EvC	Responsable
13	UE Préorientation Formes pharmaceutiques à l'officine*	3	./30	19	/	/	13,5	5,5	/		/	EvC	B. Pereton
14	UE Préorientation Etude des procédés de production industrielle	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	E. Laine
15	UE Préorientation Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	30/.	10	6	4	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	V. Sautou
16	UE Engagement associatif **	3	30/.										E. Beyssac
17	UE Engagement étudiant élu**	3	30/.										V. Weber

* Limitée à 50 étudiants et lettre de motivation

** Avec lettre de motivation et accord du responsable

DFGSP3 - Semestre 6

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
									Théorique		EvT				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
18	Parasitologie	3	25/5	29	20	/	9	/	QROC	1h30	/	EVT	Doyen Directeur		
19	Séméiologie	2	20/.	17	17	/	/	/	QROC et/ou QCM	1h	/	/	M Ruivard		
20	Chimie thérapeutique Pharmacologie	4	40/.	36	34	2	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	2h	/	/	L. Terrail		
21	Pharmacognosie	3,5	25/10	34	22	/	12	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	1h30	/	EvC (30%) et EvT (70%)	C. Felgines		
22	Douleur inflammation	3	30/.	25	24	/	/	1	QROC et/ou QCM	1h	/	/	C. Mallet		
23	Diabète	2	20/.	17	17	/	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	A. Rossary		
24	Biothérapie	2	20/.	20	14	6	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC, 70%	1h	30%	/	E. Debiton		
25	Systèmes de santé et santé publique	2	20/.	17	1	8	/	8	/	/	100%	/	C. Savanovitch		
26	Anglais II	1,5	15/.	16	/	16	/	/	QR, 60% et Oral, 40%	Ecrit 1h, Oral 30'	/	/	E. Walmacq		
27	Numérique en santé	1	10/.	11	4	4	/	3	QROC	45'	/	/	C. Kossmann-Mongaret		
28	Stage d'application	3											S. Bedhomme		

DFGSP3 - Semestre 6, suite : 1 UE au choix (3 ECTS)

										Validation				Pratique	Responsable		
										Théorique							
										Répartition (h)		modalité (et %)	durée				
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI						EVC			
29	UE Préorientation L'outil informatique à l'officine*	3	./30	20	/	/	20	/	/	/			/	EVC	E. Lafarge		
30	UE Préorientation Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	30/.	20	15	5	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	/		G. Garrait		
31	UE Préorientation Internat	3	30/.	24	/	24	/	/	Oral, 40%	15'	60%	/			M. Quintana		
32	UE Engagement associatif **	3	30/.												E. Beyssac		
33	UE sensibilisation à l'entrepreneuriat***	3	30/.												M. Vivier		
34	UE Engagement étudiant élu**	3	30/.												V. Weber		

* Limitée à 50 étudiants et lettre de motivation

** Avec lettre de motivation et accord du responsable

*** Avec lettre de motivation et accord du référent Pépite; débute dès le S5

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dalle	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dalle@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

Etudes pharmaceutiques

2^{ème} cycle

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP1, c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP1 (S1 et S2) puis DFASP2 (S3 et S4).

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : les UE obligatoires du tronc commun et une UE optionnelle de pré orientation professionnelle.

Dans le cadre du Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*) l'étudiant peut choisir, à la place de l'UE pré orientation professionnelle, une UE de Master 1 du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé », enseignée au premier semestre (tableau page 39).

L'étudiant peut également choisir une UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les UE obligatoires du tronc commun, les UE spécifiques aux orientations professionnelles « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une UE librement choisie spécifique pour les orientations « Officine » et « Industrie-Recherche ».

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP \geq 10/20 sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage à l'année supérieure

En cas de non validation de l'année, le jury peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant reste inscrit dans l'année non validée. Le contrat devra être signé par l'étudiant, les responsables des UE et d'années concernées et le Doyen-Directeur.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFASP1 au DFASP2 est autorisé.

Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

La formation comprend plusieurs stages, dont un obligatoire :

- Stage obligatoire « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »**

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée de 2 semaines. Elle s'effectue à temps plein, dans une officine des 4 départements d'Auvergne ou, avec accord du Doyen-Directeur, des départements limitrophes, ou au CHU de Clermont.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note et conduit à l'obtention de 3 crédits.

- Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFASP1 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

- Stage complémentaire**

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Certificat de synthèse pharmaceutique

Les épreuves du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) sont organisées en DFASP1 avec une session initiale et une session de rattrapage. Cet examen porte sur les enseignements du tronc commun du DFGSP et de DFASP1 et est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. L'épreuve est sous forme d'un écrit et d'un oral. Ce dernier se déroule devant un jury pluridisciplinaire avec phase de préparation (documents autorisés). La validation du CSP n'est pas obligatoire pour le passage en DFASP2, mais elle l'est pour le passage en 3^{ème} cycle, en parallèle de la validation du deuxième cycle (DFASP). Les étudiants n'ayant pas validé le CSP en DFASP1 sont amenés à le passer à nouveau en DFASP2 lors des épreuves organisées pour les étudiants de DFASP1.

UEs de préintégration en École d'ingénieur, École de commerce et UE du parcours type étudiant - entrepreneur

Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider des UE de pré-intégration en École d'Ingénieur dans les parcours ci-dessous.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

- **Parcours chimie**

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Celle-ci est organisée par SIGMA Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2ème année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. Sa validation conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

- **Parcours biotechnologies**

Parmi les UE librement choisies de pré-orientation professionnelle du premier semestre de DFASP1, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de pré-intégration en École d'Ingénieur parcours Biotechnologies. Celle-ci est organisée par Polytech Clermont en vue d'une éventuelle intégration en 2ème année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. La validation de cet UE conduit à l'obtention de 3 crédits ECTS comme tout autre UE librement choisi. Cette validation nécessite également le suivi d'une remise à niveau en Mathématiques dispensée à Polytech Clermont durant le semestre S1 de DFASP1.

- **Parcours e-santé**

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduit à une potentielle intégration en 2ème année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

- Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider une UE **de pré-intégration en Ecole de Commerce**. Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE au sein du groupe ESC Clermont.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

La validation de cette UE conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

- Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider des UE du **parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé**.

Les étudiants peuvent suivre une UE permettant de monter un projet pour une présentation à PEPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6ème année. Sa validation conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fait par contrôle continu (rapport + oral) et ne peut être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

DFASP1 à l'étranger

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer l'année de DFASP1 à l'étranger.

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à un étudiant de DFASP1 de suivre et valider la 4^{ème} année à la « School of Pharmacy » (Oklahoma University, USA). La sélection de l'étudiant se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

UE d'engagement associatif et UE engagement étudiants élus

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE optionnelles, une fois durant sa scolarité, une **UE Engagement associatif** ou une **UE Engagement étudiant élu**.

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

Ces UE sont ouvertes en DFGSP3 au semestre 5 et 6.

Elles sont limitées à cinq étudiants.

Les associations ou activités associatives éligibles pour l'UE Engagement associatif sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire
-

Les conseils ou commissions éligibles pour l'UE Engagement étudiant élu sont :

- Le conseil de l'UFR
- La commission pédagogique

La sélection des étudiants est faite sur CV et lettre de motivation adressés au responsable pédagogique de l'UE. Dans le cadre de l'UE Engagement étudiants élus, chaque étudiant retenu se voit confier un sujet d'étude.

L'évaluation du travail effectué comprend une présentation orale avec support, suivie d'une discussion avec le jury ou les membres du conseil d'UFR ou de la commission pédagogique. Cette présentation peut être complétée par un portfolio et/ou la rédaction de documents annexes.

Jury d'orientation professionnelle (JOP)

(Article 5 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie du 8-04- 2013 modifié le 26-11-18 et consolidé en septembre 2019).

Un jury d'orientation professionnelle est désigné par le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations en sciences pharmaceutiques.

Il est composé des responsables pédagogiques des différents parcours de formation types proposés et a minima d'un pharmacien en exercice.

A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations et son portfolio.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi. Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en troisième semestre de la formation, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- Les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
- En cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation.

Pour s'inscrire au troisième semestre du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé les semestres un et deux ;
- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

DFASP1 Sem 1

UE Numéro	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Répartition (h)				Théorique		EvT	durée			
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
1	Stratégies anti-infectieuses	5,5	50/5	46	36	7	3	/	QCM et/ou QROC 95 %	2h	10%	EvT	C. Forestier		
2	Cardiovasculaire	5	50/.	38	36	2	/	/	QCM et/ou QROC	1h30	/	/	C. Coudert		
3	Toxicologie spécialisée	3,5	25/10	29	/	10	10	9	QR et/ou QROC	1h	/	EvC	D. Balayssac		
4	Principe de nutrition	2	20/.	17	14	3	/	/	QR et/ou QCM	1h	/	/	S. Walrand		
5	Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	2	20/.	18	2	6	/	10	QR et/ou QROC	1h	/	/	D. Balayssac		
6	Oncologie	2	20/.	20	14	1,5	/	4,5	QR et/ou QROC	1h	/	/	D. Balayssac		
7	Biothérapies	2	20/.	18	12	6	/	/	QR et/ou QROC, 70%	1h	30%	/	E. Debiton		
8	Anglais	2	20/.	16	/	16	/	/	QROC 60%	1h	Oral 40%	/	E. Walmarcq		
9	Stage d'application	3													S. Bedhomme

DFASP1 Sem 1, suite : 1 UE au choix (3 ECTS)

										Validation				Pratique	Responsable		
										Théorique							
										Répartition (h)		durée	EvC				
UE Numéro	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)								
10	UE Préorientation Off : la journée d'un officinal	3	30/.	20	14	6	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	/	A. Boyer			
11	UE Préorientation PH BMR : Echantillons biologiques et étiologies infectieuses	3	30/.	20	1	19*	/	/	QROC	1h	/	/	/	C. Archimbaud			
12	UE Préorientation IR : Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale.	3	30/.	20	15	5	/	/	QR, 80%	2h	20%			C. Felgines			
13	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours Biotechnologies **	3	/		Polytech Clermont-Ferrand										E. Debiton		
14	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 1 ***	3	/		Institut Informatique d'Auvergne ISIMA										M. Vivier		
15	UE Projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/												P.C. Romond		
16	UE Engagement étudiant élus****	3	/												V. Weber		
17	UE d'engagement associatif ****	3	/												E. Beyssac		

* dont une visite de laboratoires hospitaliers

** avec obligation d'avoir suivi la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont

*** avec obligation d'avoir suivi en septembre de DFASP1 la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA

**** Avec lettre de motivation et accord du responsable

DFASP1 Sem 2 UE Communes obligatoires

										Validation			
										Théorique		Pratique	
Répartition (h)										EvT			
UE Numéro	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée			Responsable
18	Santé publique	3	30/.	25	1	14	/	10	/	/	100%	/	C. Savanovitch
19	Qualité	1	10/.	8	1	1	/	/	Oral	20'	/	/	E. Beyssac
20	Dossiers thérapeutiques	7	70/.	62	/	62	/	/	Oral 75%	20'	25% (QCM)	/	L. Bernard
21	Communication et éducation à la santé	2	20/.	17	/	9	/	/	Oral	15'	/	/	C. Savanovitch

DFASP1 Sem 2 Officine

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
									Théorique						
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC				
UE spécifiques obligatoires															
Off 1	Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	60/.	51	28	23	/	/	QR	2h	/	/	L. Terrail		
Off 2	Activités spécialisées à l'officine	3	30/.	25	25	/	/	/	QCM et/ou QROC	1h	/	/	C. Felgines		
Off 3	Automédication et conseil officinal	3	5/25	20	9	/	9	2	/	/	100% (QCM)	EvC (cas pratiques)	B. Pereton		
Off 4	Education Thérapeutique du patient	2	20/.	19	7	6	6	/	/	/	100%	/	E. Martinet		
UE librement choisies															
Off LC1	Environnement et santé : conseils à l'officine	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou QROC, 50%	1h	50%	/	M.P. Sauvant-Rochat		
Off LC2	Les végétaux toxiques à l'officine	3	10/20	15	4	0	6	5*	QR et/ou QROC et/ou QCM et RAO*	45'	/	EvC et herbier	L. Delort		
Off LC3	Nutrition et pathologies	3	30/.	20	7	13	/	/	QR et/ou QROC, 75%	1h	25%	/	S. Walrand		
Off LC4	Médicaments et populations à risque	3	30/.	20	20	/	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	C. Coudert		

* Reconnaissance Assistée par Ordinateur

DFASP1 Sem 2 Industrie Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Répartition (h)				Théorique		EvT				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
UE spécifiques obligatoires															
Ind 1	Base de R&D des médicaments	5	30/20	41	8	21	12	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	EvC	M. Quintana		
Ind 2	Professionalisation : découverte de l'entreprise RH et hygiène, sécurité, environnement	2	20/.	18	10	8	/	/	QROC, 50%	45'	50%	/	M. Vivier		
Ind 3	Anglais	3	30/.	25	/	25	/	/	/	/	TOEIC blanc	/	E. Walmacq		
Ind 4	Référentiel Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	20/.	17	13	4	/	/	QROC, 60%	1h	40%	/	M. Quintana		
Ind 5	Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	20/.	20	10	10	/	/	/	/	100%	/	E. Laine		
UE Librement choisies															
Ind LC 1	Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques	3	30/.	18	9	9	/	/	QROC, 50%	1h	50%	/	E. Debiton		
Ind LC 2	Développement galénique d'un médicament	3	25/5	18	4	10	4	/	mémoire, 20% et Oral 80%	20'	/	EvC	E. Beyssac		
Ind LC 3	Découverte et optimisation de la substance active	3	30/.	18	10	8	/	/	Oral	40'	/	/	V. Weber		
Ind LC 4	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur Parcours chimie	3	/	Sigma Clermont									M. Vivier		
Ind LC 5	UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/										P.C. Romond		
Ind LC 6	UE Parcours de pré-intégration en Ecole de commerce	3	/	Groupe ESC Clermont									M. Vivier		
Ind LC 7	UE de préintégration Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 2	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA									M. Vivier		

DFASP1 Sem 2 Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation				Pratique	Responsable		
									Théorique							
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC					
UE spécifiques obligatoires																
Int 1	Préparation à l'internat	15	150/.	130	48	82	/	/	Examen type concours internat *				/ /	P. Rouzaire		
	Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques			44	14	30	/	/						M. Quintana		
	Section 2 : Sciences de la vie			14	8	6	/	/						A. Rossary		
	Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement			24	20	4	/	/						M.P. Sauvant-Rochat		
	Section 4 : Eléments de sémiologie et de pathologie, Biologie appliquée à la clinique			38	6	32	/	/						A.F. Sapin		
	Section 5 : Sciences du médicament			10	/	10	/	/						L. Terrail		
Int 2	Education thérapeutique du patient	2	20/.	19	7	6	6	/	/	/	/	100%	/	E. Martinet		

* 3 épreuves portant sur les 5 sections : QCM, durée 1H30 (120 points), Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée 2h (200 points) et épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, 3h (300 points)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dalle	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dalle@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

II - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé en septembre 2019 relatif au régime des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

La formation comprend des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	10 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	7 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisie	3 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Cas des étudiants ayant changé d'orientation entre DFASP1 et DFASP2

Les étudiants ayant validé une année DFASP1 orientation « Officine » ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et s'étant réorientés en DFASP2 industrie-Recherche (validation par le JOP) doivent, en lieu et place d'une UE LC de DFASP2 (3 ECTS), suivre une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 suivantes :

- UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
- UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent sur des périodes définies sur le calendrier universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale, une session de seconde chance est proposée aux étudiants n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.
- Tout étudiant reçu au concours national de l'internat valide - si ça n'est pas déjà le cas - le premier semestre de DFASP2 internat.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études, la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

Stages

Les étudiants doivent réaliser les stages suivants en fonction de leur orientation :

- Orientation « Officine » :
 - deux stages en service clinique à mi-temps de septembre à décembre et de mai à août
 - un stage en pharmacie à usage intérieur ou en laboratoire de biologie, à mi-temps de janvier à avril

- Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :
 - un stage en service clinique de janvier à avril à mi-temps
 - un stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie) à temps complet de mai à août

- Orientation « Industrie-Recherche » :
 - un stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés de septembre à décembre au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.
 - un stage hospitalier ciblé à temps plein d'avril à août.

Les **stages hospitaliers** sont validés par le Doyen-Directeur de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus (décret du 24 juin 2014), après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne, sur la globalité des épreuves relatives aux stages hospitaliers. L'étudiant ne validant pas les stages redouble.

Le stage d'application de l'orientation « Industrie-Recherche » **est validé au vu de :**

- l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- un rapport écrit (30% de la note finale)
- une présentation orale (40% de la note finale)
- l'évaluation du maître de stage (30% de la note finale)

L'étudiant peut réaliser des stages annexes :

• **Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFASP2 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S6 ou durant un stage hospitalier après accord du tuteur de stage hospitalier, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

• **Stage complémentaire**

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Education Thérapeutique du Patient (ETP)

- Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP1 - S2, à l'UE Off 8 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP2 - S3 et à la validation de 4 heures de stage ETP, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP est remise à l'étudiant à la fin de son cursus.

- Orientations « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale » et « Industrie Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider une formation de 40 heures en ETP conduisant à l'obtention d'une attestation de formation à l'ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'UE Int 2 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2.
- de l'assiduité à l'UE Off 8 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.
- de la validation de 4 heures de stage ETP

Le stage à l'ETP de 4 heures est validé au vu :

- D'un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- D'une note $\geq 10/20$ relative à la moyenne de la note de présentation orale réalisée lors d'une séance d'ETP et de la note attribuée par le(s) encadrant(s) de(s) séance(s) d'ETP.

DFASP2 Sem 3 Officine

											Validation			
											Théorique			
											EvT		Pratique	
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EVC	Pratique	Responsable	
UE d'orientation professionnelle obligatoires														
Off 5	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	3	30/.	24	7	14	/	3	QROC, 50% et Oral, 50%	E: 1h	/	/	A. Boyer	
Off 6	Préparations officinales et magistrales	2	./20	16	/	2	14	/	/	/	/	EVC (cas pratiques)	E. Lafarge	
Off 7	Connaissance des macromycètes	2,5	5/20	23	5	/	18*		QCM	30'	/	EVC**	F. Caldefie-Chezet	
Off 8	L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	25/.	20	2	9	2	7	Oral	15'	/	/	A. Boyer	
Off 9	La femme de la puberté à la ménopause	2	20/.	17	/	17	/	/	QROC, 70%	1h	30%	/	A.F. Sapin	
UE Librement choisies														
Off LC5	Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	./30	17	2	/	12	3	/	/	/	EVC 100%	C. Savanovitch	
Off LC6	Probiotiques et allégations santé	3	30/.	13	6	3	4	/	Ecrit (QROC), 70% et Oral, 30%	E : 30' et O : 15'	/	/	S. Miquel	
Stage hospitalier														
	Préparation à la prise de fonction	15	150/.	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'			V. Sautou	
	Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE					Stage: 50%*** Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	3×15' (suivi de stage)				

* TP et sorties de terrain de 3h

** CC sous forme de ramassage hebdomadaire de macromycètes et reconnaissance d'espèces

*** Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 3 Industrie Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Théorique				EvT		durée				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	EvC					
UE d'orientation professionnelle obligatoires															
Ind 6	Stage de 66 jours (sept-déc puis janv - mars)	5	50/.	/	/	/	/	/	Mémoire, 30% et Oral, 40%	15'	30%	/	G. Garrait		
Ind 7	Découverte de l'entreprise-RH	5	50/.	44	31	13*	/	/	Oral 30%	15'	70%	/	M. Vivier		
Ind 8	Travail d'analyse et de synthèse	2	20/.	5	5**	/	/	/	Oral, 100%	30'	/	/	M. Vivier		
Ind 9	Anglais	3	30/.	26	/	26	/	/	/	/	Oral 100%	/	E. Walmacq		
Ind 10	Production et contrôle d'une substance active	2	./20	16	/	/	16	/	/	/	/	EvT (Oral)	V. Weber		
Ind 11	Développement, production et contrôle d'une forme pharmaceutique	4	./40	35	/	20	15	/	/	/	/	EvT (Oral)	G. Garrait		
Ind 12	Développement préclinique et clinique des médicaments	3	30/.	30	11	19	/	/	/	/	Oral 100%	/	A. Collin		

* 3h équivalent TD sur le site industriel, 4h projet tutoré, 4h simulation entretien et 2h présentation orale

** 2h enseignement tutoré et 3h présentation orale

DFASP2 Sem 3 Industrie Recherche, suite

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable		
									Théorique					
					CM	TD	TP	PI						
									modalité (et %)	durée				
UE Librement choisies														
Ind LC 1	Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques	3	30/.	18	9	9	/	/	QROC, 50%	1h	50%	/	E. Debiton	
Ind LC 2	Développement galénique d'un médicament	3	25/5	18	4	10	4	/	Mémoire, 20% et Oral, 80%	20'	/	EvC	E. Beyssac	
Ind LC 3	Découverte et optimisation de la substance active	3	30/.	18	10	8	/	/	Oral	40'	/	/	V. Weber	
Ind LC 4	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours chimie	3	/	Sigma Clermont										
Ind LC 5	UR de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/											
Ind LC 6	UE Parcours de pré-intégration en Ecole de commerce	3	/	Groupe ESC Clermont										
Ind LC 7	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 3	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA										
Ind LC 8	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 4	3		Institut Informatique d'Auvergne ISIMA										
Ind LC 9	UE de préintégration en Ecole de commerce	3		Groupe ESC Clermont										
Ind LC 10	Principes de marketing et de design	3	30/.	20	9	11	/	/	Oral, 75%	20'	25%	/	E. Beyssac	
Ind LC 11	Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	15/15	19	14	5	/	/	Compte rendu, 50% et Oral, 50%	40'	/	/	Y Le Basle	

DFASP2 Sem 3 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche

										Validation				Pratique	
										Théorique					
										Répartition (h)		EvT			
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI		modalité (et %)	durée	EvC		Responsable	
UE d'orientation professionnelle obligatoires															
Int 3	Préparation à l'internat	22	220/.	144	/	144	/	/		Examen type concours internat *				P. Rouzaire	
	Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques			34	/	34	/	/						M. Quintana	
	Section 2 : Sciences de la vie			16	/	16	/	/						A. Rossary	
	Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement			12	/	12	/	/						M.P. Sauvant-Rochat	
	Section 4 : Eléments de sémiologie et de pathologie, Biologie appliquée à la clinique			72	/	72	/	/						A.F. Sapin	
	Section 5 : Sciences du médicament			10	/	10	/	/						L. Terrail	
Stage hospitalier															
	Préparation à la prise de fonction	8	80/.	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'				V. Sautou	
	Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE					Stage: 50%** Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	2×15' (suivi de stage)					

* 3 épreuves portant sur les 5 sections : QCM, durée 1H30 (120 points), Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée 2h (200 points) et épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, 3h (300 points)

** Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 4 Officine

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable	
									Théorique		EvT			
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC			
UE d'orientation professionnelle obligatoires														
Off 10	Autres produits de santé : orthopédie, DM et MAD	3	45/5	25	5	9	6	5	QR et/ou Exercice et/ou QROC et/ou QCM, 90%	1h30	10%	EvT (QROC)	Y Le Basle	
Off 11	L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	30/.	30	30	/	/	/	QR et/ou Exercice	1h30	/	/	S. Bedhomme	
Off 12	Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	20/.	17	2	10	/	/	/	/	100%	/	C. Savanovitch	
Off 13	Simulation à l'officine I	2	./20	20	/	/	20	/	/	/	/	EvC 100%	S. Bedhomme	
Off 14	Phytothérapie Aromathérapie	2	20/.	18	18	/	/	/	QR et/ou QROC	1,5h	/	/	C. Felgines	
UE Librement choisies														
Off LC1	Environnement et santé : conseils à l'officine	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou QROC, 50%	1h	50%	/	M.P. Sauvant-Rochat	
Off LC2	Les végétaux toxiques à l'officine	3	10/20	15	4	0	6	5*	QR et/ou QROC et/ou QCM et RAO*	45'	/	EvC et herbier	L. Delort	
Off LC3	Nutrition et pathologies	3	30/.	20	7	13	/	/	QR et/ou QROC, 75%	1h	25%	/	S. Walrand	
Off LC4	Médicaments et populations à risque	3	30/.	20	20	/	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	C. Coudert	
Stage hospitalier														
Stage hospitalier		12	120/.	cf MODALITES STAGE								V. Sautou		
Service sanitaire		3										A. Boyer		

* Reconnaissance Assistée par Ordinateur

DFASP2 Sem 4 Industrie Recherche

								Validation			
								Théorique			
								EvT		Pratique	
UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée		
Stage hospitalier temps plein	27	270/.	cf MODALITES STAGE				Stage: 50%* Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 50%		15' (suivi de stage)		V. Sautou
Service sanitaire	3									M.P. Sauvant-Rochat	

* Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 4 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable			
									Théorique		EvT					
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée						
UE spécifiques obligatoires																
Int 4	Préparation à la prise de fonction d'interne	5	50/.	20	12,5	7,5	/	/			QROC et/ou QCM	30'	D. Balayssac			
	Partie 1 : qualité, gestion des risques et vigilance	30/.	4	4	4	/	/	/					/	D. Balayssac		
	Partie 2 : fonctionnement de l'hôpital et aspects réglementaires			4	4	/	/	/					/	V. Sautou		
	Partie 3 : environnement hospitalier de la recherche clinique et des innovations			4	4	/	/	/					/	D. Balayssac		
	Partie 4 : recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)	20/.	5	0,5	4,5	/	/	/					Oral	C. Forestier		
	Partie 5 : communication scientifique en anglais			3	/	3	/	/					Oral	C. Forestier		
UE librement choisie																
Int LC 1	Biologie	3	30/.	20	/	20	/	/	Mémoire, 40% et Oral, 60%	20'	/	/	/	C. Archimbaud		
Int LC 2	Pharmacie	3	30/.	21	15	6	/	/	Oral, 75%	15'	25% (QCM)	/	/	L. Bernard		
Stage hospitalier		19	190/.	cf MODALITES STAGE									V. Sautou			
Service sanitaire		3												M.P. Sauvant-Rochat		

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dallel	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

MODALITES DE RECONVERSION POUR LES ETUDIANTS NON REÇUS AU CONCOURS DE L'INTERNAT

L'étudiant ayant choisi l'orientation Internat doit identifier une filière de reconversion avant le concours (à communiquer au service scolarité pharmacie et aux co-responsables de l'orientation internat et à ceux de l'orientation choisie).

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION OFFICINE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Officine se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Officine et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Année Mixte Internat / Officine DFASP2

Cette année mixte est proposée aux étudiants de DFASP2 orientation Internat qui souhaitent se réorienter en Officine en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4. L'étudiant doit suivre les enseignements dès le début du S4 avant même la connaissance des résultats du concours de l'internat.

La validation de cette année « mixte » impose :

- La validation des UE obligatoires de DFASP2 Officine du semestre 4 (12 ECTS) conjointement aux étudiants de l'orientation de DFASP2 Officine et selon les MCCC de DFASP2 Officine, à savoir :
 - UE OFF 10 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 11 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 12 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 13 : Simulation à l'officine I
 - UE OFF 14 : Phytothérapie Aromathérapie
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines à temps plein après les partiels du S4 sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).
- La réalisation des stages HU (si non réalisé en année n-1) : de janvier à mai à mi-temps puis de mai à août à plein temps.

Une fois cette année « mixte » de DFASP2 validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Officine.

- Année de reconversion officine après validation d'une DFASP2 Internat

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat, non reçus au concours de l'internat et qui souhaitent intégrer l'orientation officine doivent valider une année de reconversion.

La validation de cette année de reconversion impose :

- La validation des **UE de reconversion Officine** suivantes selon les MCCC de DFASP2 Officine :
 - UE OFF 10 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 11 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 12 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 13 : Simulation à l'officine I
 - UE OFF 14 : Phytothérapie Aromathérapie
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines à temps plein après les partiels du S4, sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).

Une fois cette année de reconversion validée, l'étudiant peut poursuivre son parcours en officine.

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION INDUSTRIE RECHERCHE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Industrie Recherche se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Industrie Recherche et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Année Mixte Internat / Industrie-Recherche DFASP2

Cette année mixte est proposée aux étudiants de DFASP2 orientation Internat qui souhaitent se réorienter en Industrie-Recherche en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4. L'étudiant doit suivre les enseignements dès le début du S4 avant même la connaissance des résultats du concours de l'internat.

La validation de cette année « mixte » impose

- La validation de 6 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) : Ind 7 à Ind 12
 - La validation d'une UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2)
 - Le suivi d'une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 :
 - UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
 - UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD,
- soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

- Stage hospitalier (si non validé en année n-1) ou stage de 66 jours (si stage hospitalier validé en année n-1)

Une fois cette année « mixte » validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Industrie-Recherche.

- Année de reconversion Industrie Recherche après validation d'une DFASP2 Internat

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat, non reçus au concours de l'internat et qui souhaitent intégrer l'orientation Industrie-Recherche doivent valider une année de reconversion.

La validation de cette année de reconversion impose :

- La validation de 6 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) : Ind 7 à Ind 12
 - La validation d'une UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2)
 - Le suivi d'une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 :
 - UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
 - UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD,
- soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

Les étudiants doivent également valider le stage de 66 jours ouvrés au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Etudes pharmaceutiques

3^{ème} cycle court

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ».

Pour chaque orientation un **stage pratique de 6 mois** doit être réalisé.

Les étudiants de 6^{ème} année ont la possibilité d'effectuer un **stage d'initiation à la recherche** de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) au cours de l'année en dehors des périodes d'enseignement et de stage obligatoires, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants de 6^{ème} année peuvent suivre un **stage complémentaire** de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court, une **thèse d'exercice** devant un jury désigné par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé l'année DFASP2.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « OFFICINE »

La validation de la 6^{ème} année Officine est subordonnée à la validation conjointe et indépendante de deux blocs :

- **Bloc d'enseignements théoriques et pratiques** comprenant les UE d'enseignement Off1 à Off12 (tableau page 58). Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques et/ou pratiques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 8/20,
- **Bloc de pratique professionnelle**
 - Un **stage de pratique professionnelle** d'une durée de 6 mois, dans les 4 départements d'Auvergne et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes
 - Une **épreuve de mise en situation professionnelle (EMSP)**

Art. 19. – Le stage de pratique professionnelle est accompli :

- soit dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie d'une société de secours minière, dont le titulaire ou le pharmacien gérant sont agréés dans les conditions fixées à l'article 21 ci-dessous, soit, à titre exceptionnel, dans une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé. Ce stage peut, après avis des conseillers de stage, prévus à l'article 22 du présent arrêté, être accompli dans deux officines en deux périodes de trois mois ;
- soit dans un établissement pharmaceutique visé à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle de l'officine, de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille.

Le stage de pratique professionnelle est validé par une approche par compétence prenant en compte:

- L'évaluation du Maître de stage selon une grille critériée
- La validation du portfolio de stage regroupant le contenu des activités effectuées durant les 6 mois par les enseignants référents

L'épreuve de mise en situation professionnelle (EMSP) est validée sur la base d'une épreuve orale au terme de l'année universitaire permettant d'évaluer les compétences de l'étudiant, identifiées dans le « Référentiel des domaines de compétences du parcours officine » et acquises lors des enseignements théoriques, pratiques et dans le cadre de stage. Cette épreuve consiste en des mises en situation professionnelles de l'étudiant, l'objectif étant d'évaluer ses aptitudes, ses compétences et sa posture professionnelle. La validation des EMSP est obligatoire pour la validation de l'année sans compensation possible avec le stage de pratique professionnelle. La non-validation du Bloc de pratique professionnelle entraîne la réinscription dans l'année de formation concernée, assortie de l'obligation de valider un nouveau stage professionnel ainsi que les EMSP.

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent sur des périodes définies sur le calendrier universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants est automatique pour toutes les UE ou épreuves non validées, soit en raison d'une note inférieure à 10/20, soit en raison de l'absence de validation des compétences évaluées dans le bloc de pratique professionnelle. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP ≥ 10/20 sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- Le bloc d'enseignements théoriques et pratiques est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
- Les blocs qui composent l'année ne sont pas compensables,
- L'année est validée lorsque l'étudiant a validé les deux blocs.

La validation d'une UE, d'un bloc ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Réalisation du stage de pratique professionnelle 6^{ème} année officine à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Lorsque ce stage est effectué dans une officine située à l'étranger, il doit être complété par un stage d'au moins trois mois en France effectué dans une officine dont le titulaire est agréé dans les conditions fixées à l'article 21 du présent arrêté.

Dans le cadre d'un stage à l'étranger, le maître de stage doit être agréé par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Le stage doit présenter toutes les garanties d'une formation équivalente à celle offerte dans les officines situées en France.

Procédure

Les étudiants de l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne ont la possibilité d'effectuer une partie de leur stage obligatoire de 6^{ème} année officine à l'étranger ou dans les DOM-TOM dans une structure équivalente. La durée totale du stage de 6^{ème} année officine est de 6 mois. Le stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM ne peut avoir une durée supérieure à 3 mois, et doit être couplé avec 3 mois de stage dans une pharmacie ou dans une structure agréée de l'académie Auvergne selon les modalités de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

Avec l'autorisation du Doyen-Directeur, les 3 mois de stage en France peuvent être réalisés dans des départements limitrophes à l'Auvergne.

Le stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM doit être effectué pendant la période Juin, Juillet, Août.

Pour effectuer le stage de pratique professionnelle à l'étranger ou dans les DOM-TOM, l'étudiant doit transmettre un dossier au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie comprenant :

- Lettre de motivation,
- Dates du stage, nom et adresse de la structure d'accueil, et nom du tuteur de stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- Dates du stage, nom et adresse de la structure d'accueil, et nom du tuteur de stage en France,
- Dossier du tuteur de stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM : diplôme de Pharmacien français, inscription à l'ordre (ou équivalent), agrément de maîtrise de stage (ou équivalent)
- Missions confiées à l'étudiant lors du stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM (validation par le tuteur des objectifs du stage tels que énoncés par l'UFR de Pharmacie – voir formulaire),

Le dossier doit être transmis en début de 6^{ème} année officine pour accord du Doyen-Directeur, et validation par le conseil de l'UFR de Pharmacie avant début décembre de l'année universitaire en cours (6^{ème} année).

6ème année Orientation Officine

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Bloc d'enseignements théoriques et pratiques				
					Théorique				EvT		Pratique		
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée			
UE spécifiques obligatoires													
Off 1	Aspects réglementaires	2	20/.	10	8	2	/	/	QR	1h	/	/	B. Pereton
Off 2	Conseil cosmétologique	2,5	25/.	22	4	6	/	12	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	B. Pereton
Off 3	Entreprise officinale	3,5	35/.	35	25	10	/	/	QR	2h	/	/	S. Bedhomme
Off 4	Homéopathie pratique	1	10/.	10	1	4,5	/	4,5	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	E. Lafarge
Off 5	Phytothérapie Aromathérapie	3,5	25/10	34	22	/	12	/	QR et/ou QROC	1,5h	/	EvT	C. Felgines
Off 6	Oncologie à l'officine	3	30/.	22	11	7	2	2	Oral, 100%	10'	/	/	D. Balayssac
Off 7	Pharmacie vétérinaire	2,5	25/.	22	22	/	/	/	QR	1h	/	/	P. Coudert
Off 8	Simulation à l'officine II	3	./30	30	/	/	30	/	/	/	/	EvC 100%	E. Martinet
Off 9	Toxicité des macromycètes	2,5	10/15	23	8	3	12	/	QCM et/ou QROC	30'	/	EvC*	F. Caldefie-Chezet
Off 10	Missions de santé publique à l'officine	2	./20	20	3	0	15	2	/	/	/	EvC	C. Savanovitch
Off 11	Qualité et amélioration des pratiques	1,5	5/10	15	5	4	6	/	/	/	100% (QCM et QROC)	EvC	S. Bedhomme
Off 12	Accueil et Suivi du patient en interprofessionnalité	2	./20	18	/	/	18	/	/	/	Validation compétence	/	S. Bedhomme

* dont CC sous forme de ramassage hebdomadaire de macromycètes et reconnaissance d'espèces

II - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6EME « INDUSTRIE-RECHERCHE »

L'année est organisée sous forme :

- **D'un enseignement théorique** : UE de Master 2, selon contrat pédagogique
- **D'un stage de 6 mois en Industrie dit de pratique professionnelle** qui peut débuter dès avril et doit se terminer avant la fin de l'année universitaire (30 septembre).

Stage de pratique professionnelle d'une durée de 6 mois à temps plein

Ce stage d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui a reçu l'agrément du conseil d'UFR en formation restreinte.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'UFR, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le Président de l'université, sur proposition du directeur de l'UFR et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Organisation des épreuves

Session initiale

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
 - Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
 - L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.
- La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-Recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'UQAC (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

6ème année Orientation Industrie Recherche

										Validation			
										Théorique		Pratique	
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				EvT		EvC	Responsable	
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée			
UE spécifiques obligatoires													
Cas 1	Enseignements théoriques	30	30/.	Contrat pédagogique en fonction du projet professionnel de l'étudiant				cf. MCCC UE M2 choisies		/	/	/	M. Vivier et G Garrait
	Stage professionnel de 6 mois	30	30/.	/	/	/	/	/	Mémoire 70%	/	30%	/	
Cas 2	Equivalence si validation d'un diplôme type Master 2												



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ,
AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT
UFR de Pharmacie

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2025-2026

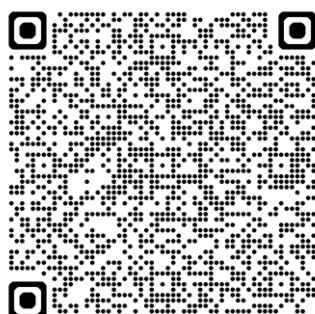
**Licence Professionnelle "Industries pharmaceutiques,
cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation"**

Conseil de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 25/06/2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



Responsable Pédagogique de la mention : **Eric BEYSSAC**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Développement, production et ingénierie pharmaceutique	Eric BEYSSAC	Eric.beyssac@uca.fr

Contact en scolarité : Scolarité Licences-Masters-Apprentissage scolarite.licence.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.
Assiduité aux TD	Au delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré « défaillant » à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du premier tiers de la durée des épreuves, dans la limite d'une heure.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution écrite ou orale selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.

Certains cours pourront être réalisés au sein des industries lors de visites de sites.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
Développement, production et ingénierie pharmaceutique		sans objet formation exclusivement en apprentissage

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1	1, 2, 3, 4	30	x	
2	5, 6	30	x	

Parcours Développement, production et ingénierie pharmaceutique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **30 crédits**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (=coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1	1	UE 1 : Outils professionnels et développement personnel	6											
		EC 1 : NTIC		1	EvC		≥2	E		1	0		1	0
		EC 2 : Anglais		3	EvC		≥2	O		1	0		1	0
		EC3 : Communication		1	EvC		≥2	O		1	0		1	0
		EC4 : Insertion et suivi professionnel		1	EvC		≥2	O		1	0		1	0
	1	UE 2 : Outils de production industrielle	9											
		EC 1 : De la substance active au médicament		3	EvC		≥2	E + TP		1	0		1	0
		EC 2 : Biotechnologie et biomédicaments		3	EvC		≥2	E + TP		1	0		1	0
		EC3 : Technologie pharmaceutique industrielle		3	EvC		≥2	E + TP		1	0		1	0
	1	UE 3 : Contrôle qualité	6											
		EC 1 : Contrôles microbiologiques des produits stériles et non stériles		3	EvC		≥2	E + TP		1	0		1	0
		EC 2 : Contrôles physico-chimiques et pharmacotechniques des médicaments		3	EvC		≥2	E + TP		1	0		1	0
	1	UE 4 : Assurance qualité	9											
					EvC	50%	≥2	E ou O		1	0		1	0
					Evt	50%	1	E	3H	1	E	3H		
			30											

Semestre	Bloc		Crédits (=coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2	2	UE 5 : PROJET TUTORE	9												
		Rapport Soutenance orale		4,5 4,5	EvT EvT		1 1	M S	30min						
	2	UE 6 : PERIODE EN ENTREPRISE	21												
		Rapport Soutenance orale Entretien accompagnement obligatoire Evaluation de la période en entreprise		7 7 7 7	EvT EvT EvC EvT		1 1 2 A	M S A A	30 min 2h						
			30												

A = Evaluation par tuteur entreprise

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

A : entretien d'accompagnement pédagogique obligatoire dans le cadre de l'apprentissage, 2 entretiens de 2 heures par étudiant

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

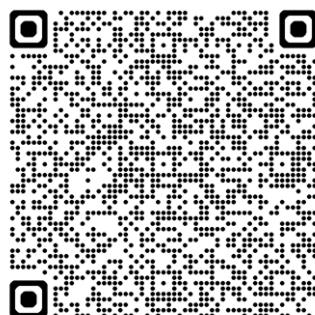
**Master Sciences du Médicament
et des Produits de Santé**

Conseil de l'UFR Pharmacie : avis favorable le 25/06/2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention :

Pascal COUDERT

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
		Pas de parcours

Contact en scolarité :

Service de la formation – Scolarité Licences-Masters : scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle d'assiduité des étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est obligatoire.
Assiduité aux TP	Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du premier tiers de la durée des épreuves, dans la limite d'une heure.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution écrite ou orale selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.
CRÉDIT JOURS MALADIE	<p>Pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.</p> <p>L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs.</p> <p>L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue et les apprentis.</p>

CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS	<p>Pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2025-2026</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2025. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue et les apprentis.</p>
CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »	<p>La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p>

**(POLE SANTE HANDICAP
ETUDIANTS)**

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Stages

M1/M2 - parcours	Durée Minimale*	calendrier/période
M1	245h	à partir du mois d'avril
M2	770h <small>*durée maximale 924h</small>	à partir du mois de janvier

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Pascal COUDERT pascal.coudert@uca.fr

Tableau 1 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT»
Semestre S1 (30 crédits)

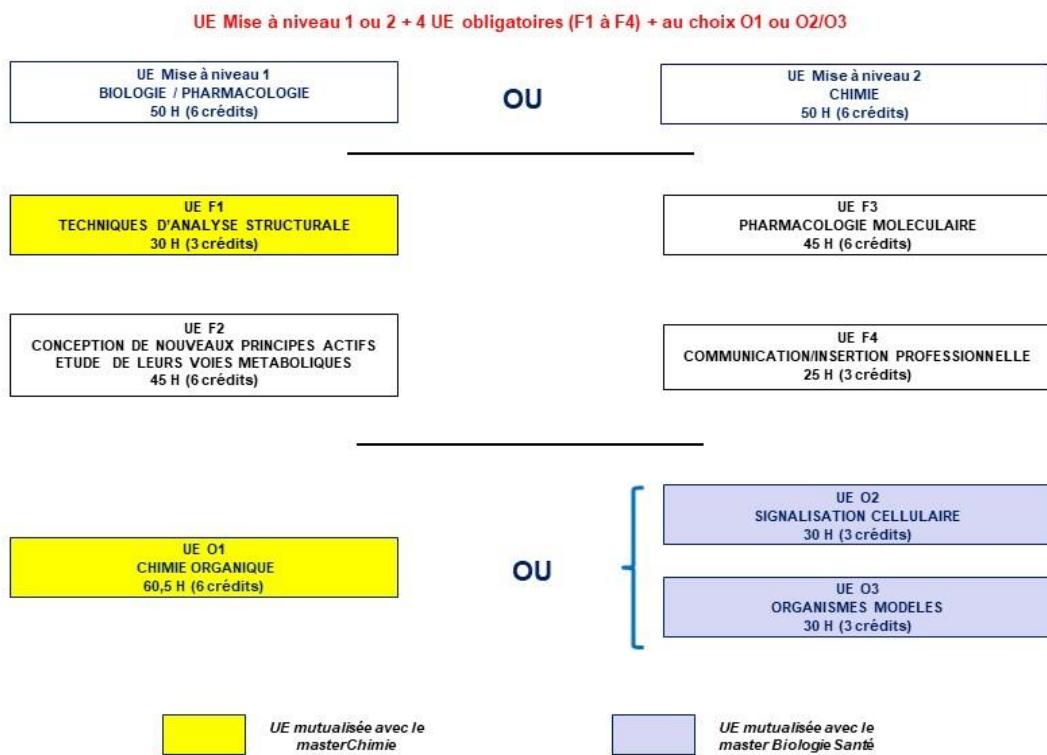


Tableau 2 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT»
Semestre S2 (30 crédits)

5 UE obligatoires (F5 à F9) + 3 UE au choix (O4 à O14, UE autre master)

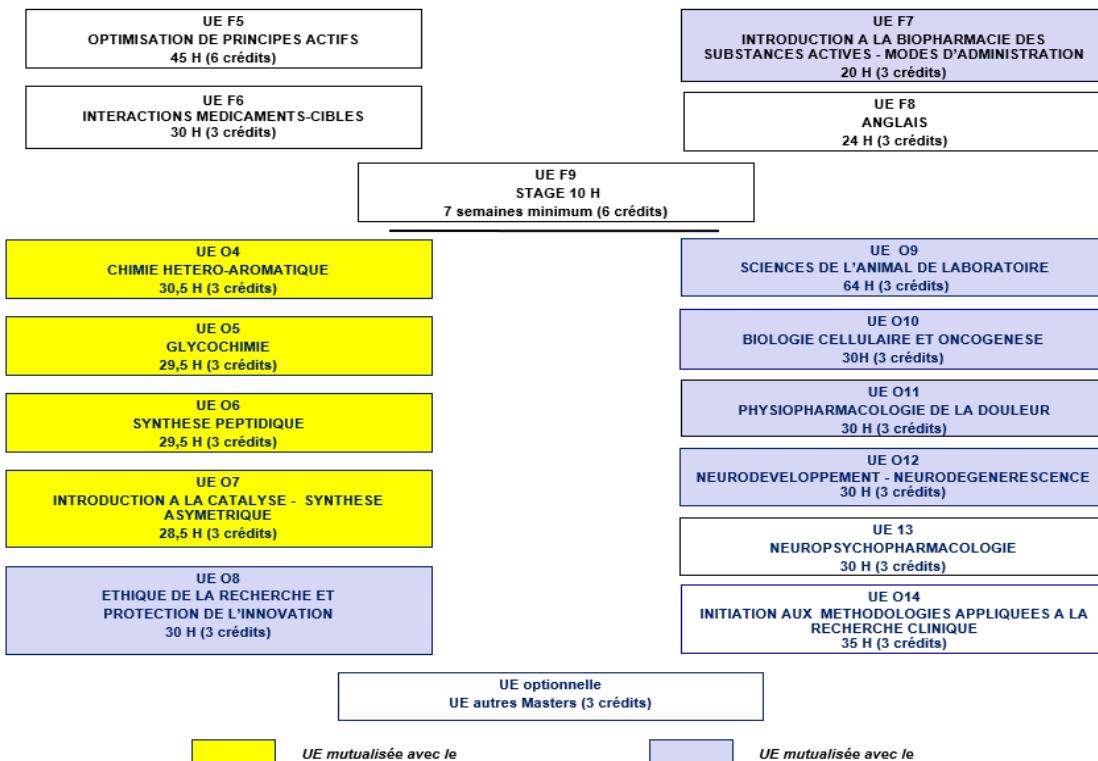


Tableau 3 : MASTER M2 « SCIENCES DU MEDICAMENT»
Semestre S3 (30 crédits)

5 UE obligatoires (F10 à F14) + 3 UE au choix (O15 à O24, UE autre master)

Module F10 PHARMACOLOGIE CLINIQUE ET TOXICOLOGIE BIOLOGIQUE 42 H (6 crédits)	Module F12 BIOTECHNOLOGIES ET BIOTHERAPIES 35 H (3 crédits)
Module F11 TECHNIQUES SEPARATIVES ET DEVELOPPEMENT GALENIQUE 45 H (6 crédits)	Module F13 BIODISPONIBILITE, BIOEQUIVALENCE, BIOWAVERS 20 H (3 crédits)
Module F14 ANGLAIS 24 H (3 crédits)	
UE 015 PRINCIPES ACTIFSISSES DE LA SYNTHESE 35 H (3 crédits)	UE 019 NEUROSCIENCES 18 H (3 crédits)
UE 016 ANALYSE DE DONNEES ET DRUG DESIGN 30 H (3 crédits)	UE 020 MODÈLES PRÉCLINIQUES ET CLINIQUES EN NEUROPHARMACOLOGIE 26 H (3 crédits)
UE 017 BIOTRACEURS 35 H (3 crédits)	UE 021 STRATEGIES THERAPEUTIQUES EN ONCOLOGIE 35 H (3 crédits)
UE 018 MÉTHODES ET MODÈLES EN NEUROSCIENCES : APPROCHES CELLULAIRES ET BIOLOGIQUES 26 H (3 crédits)	UE 022 DISPOSITIFS MEDICAUX 28 H (3 crédits)
UE optionnelle UE autres Masters (3 crédits)	UE mutualisée avec le master Biologie Santé
UE 023 THEORIE ET PRATIQUE DES ESSAIS THÉRAPEUTIQUES 35 H (3 crédits)	
UE 024 BIOTHERAPIE CELLULAIRE 23 H (3 crédits)	

Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum (UE F15 – 30 crédits)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1 Mise à niveau	1 ou 2	6	x	
2 Fondamentaux	F1, F2, F3, F4 F5, F6, F7, F8, F9	39	x	
3 Options	O1 ou (O2 + O3) O4, O5, O6, O7, O8, O9, O10, O11, O12, O13, O14	15	x	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1 Fondamentaux	F10, F11, F12, F13, F14	21	x	
2 Options	O15, O16, O17, O18, O19, O20, O21, O22, O23, O24 UE autre master	9	x	
3 Pratique	F15*	30		x

***Remarque :**

L'UE F15 n'est pas prise en compte dans le processus de compensation :

- l'UE F15 ne peut pas compenser les UEs théoriques
- les UEs théoriques ne peuvent pas compenser l'UE F15.

MASTER 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 Crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	1	UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6	EvC		2	O	10mn	2	O	10mn	1	O	10mn
		ou												
	2	UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6	EvC		3	E	3H	3	E	3H	1	O	1H
	1	UE F1 : Techniques d'analyse structurale ¹	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
1	2	UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
	1	UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6	EvT+EvC	20%	2	E + O	1H30	2	E + O	1H30	1	E	1H30
	3	UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3	EvC	50% A 50% O	2	A + O	O : 15 min	2	A + O	O: 15 min	1	A + O	O: 15 min
3	1	UE O1 : Chimie organique ¹	6	EvT+EvC	30%	7	TP+E	EvT : 2H30	7	TP+E	EvT : 2H30	1	E	2H
	2	UE O2 : Signalisation cellulaire ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O3 : Organismes modèles ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
			30											

MASTER 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc		Crédits (= coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
				évaluation initiale				RSE			2 ^{nde} chance		
Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
2	UE F5 : Optimisation de principes actifs	6	EvT+EvC	25%	3	TP + E	1H30	2	TP + E	1H30	1	E	1H30
	UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
	UE F7 : Biopharmacie des substances actives ²	3	EvT+EvC	30%	3	E	1H	2	E	1H	1	E	1H
	UE F8 : Anglais	3											
	UE F9 : Stage	6	EvT		1	M+S	30mn				-	-	-
	UE O4 : Chimie hétéro-aromatique ¹	3	EvT+EvC	20%	3	TP + E	1H30	2	TP + E	1H30	1	E	1H30
2	UE O5 : Glycochimie ¹	3	EvT+EvC	25%	3	TP + E	1h30	3	TP + E	1h30	1	E	1h30
	UE O6 : Synthèse peptidique ¹	3	EvT+EvC	50%	3	TP+TD+E	2H	2	TP+TD+E	2H	1	E	2H
	UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse asymétrique ¹	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	UE O8 : Ethique de la recherche et protection de l'innovation ²	3	EvT+EvC	50%	2	EE	2H	1	E	2H	1	E	2H
	UE O9 : Sciences de l'animal de laboratoire ²	3	EvT+EvC	35%	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H
	UE O10 : Biologie cellulaire et oncogenèse ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
3	UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	UE O12 : Neurodéveloppement - Neurodégénérescence ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	UE O13 : Neuropsychopharmacologie	3	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	UE O14 : Initiation aux méthodologies appliquées à la	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	UE optionnelle : UE autres masters	3									Voir modalités propres à l'UE choisies		
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

¹ = UE mutualisée avec le master Chimie

² = UE mutualisée avec le master Biologie Santé

M1S1 : UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX O1 ou O2/O3

M1S2 : 5 UE obligatoires (F5 à F9) + 3 UE au choix (O4 à O14, UE autre master)

UE F4 Communication/Insertion professionnelle

A = travail personnel à rendre (rapport ou autres)

UE F8 Anglais

A = travail personnel à rendre (portefolio ou autres)

MASTER 2 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	1	UE F10 : Pharmacologie Clinique et Toxicologie Biologique	6	EvT+EvC	75/25	2	E + A	2H	2	E + A	2H	1 ou 2	O* + E	2H
		UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6	EvT+EvC	65/35	2	E + TP	2H + 3H	2	E + TP	2H + 3H	1	O	20 mn
		UE F12 : Biotechnologies et biothérapies	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE F13 : Biodisponibilité, Bioéquivalence, Biowawers	3	EvT+EvC	70/30	3	E+O	2H + 15mn	2	O + E	2H + 15mn	1	E	2H
		UE F14 : Anglais	3	Voir Annexe MCCC LANSAD										
3	2	UE O15 : Principes actifs issus de la synthèse	3	EvT		1	E	2H30	1	E	2h30	1	E	2H30
		UE O16 : Analyse de données et drug design	3	EvC		2	M+O	20 mn	2	M+O	20 mn	1	O	20 mn
		UE O17 : Biotraceurs	3	EvT+EvC	75/25	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H
		UE O18 : Méthodes et modèles en neurosciences	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O19 : Neurosciences ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	2	UE O20 : Modèles précliniques et cliniques en Neuropharmacologie	3	EvT+EvC	75/25	3	E+ O	2H + 20mn	2	E+ O	2H + 20mn	1	E	2H
		UE O21 : Stratégies thérapeutiques en oncologie	3	EvT		2	E + O	2H + 20min	2	E + O	2H + 20 min	1	E	2H
		UE O22 : Dispositifs médicaux	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE O23 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques	3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE O24 : Biothérapie Cellulaire	3	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		UE optionnelle : UE autres masters	3	Voir modalités propres à l'UE choisies										
			30											

MASTER 2 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	3	UE F15 : STAGE	30				M + S	30 mn		M + S	30 mn		M + S**	30 mn
			30											

REMARQUES :

¹ = UE mutualisée avec le master Chimie

² = UE mutualisée avec le master Biologie Santé

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

F10 : Pharmacologie Clinique et Toxicologie Biologique :

O* un oral sera organisé en seconde chance si l'étudiant n'a pas eu la moyenne à l'Evaluation Continue

A = travail de groupe à rendre

UE F14 Anglais

A = travail personnel à rendre (portefolio ou autres)

UE Stage

** En seconde chance, l'étudiant refait une présentation orale et répond aux questions du jury dans les mêmes conditions qu'en évaluation initiale.